



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## IL ÉTAIT UNE FOIS LA CAF EN 2023



# SOMMAIRE

---

Entretien avec Annie Hamel ▶ 4

Partie 1 : repères ▶ 7

Partie 2 : offre de services aux allocataires et aux partenaires ▶ 15

Partie 3 : les clés de la réussite ▶ 39

Annexes ▶ 45



# ENTRETIEN AVEC ANNIE HAMEL

## COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS L'ANNÉE 2023 ?

Si je devais définir 2023, je dirais : renouveau !

Tout d'abord, l'année a été marquée par le regroupement de la majorité du personnel sur le nouveau siège unifié à Atlantis. C'est inédit dans l'histoire de la Caisse.

Cet aménagement s'est déroulé fin 2022, permettant, dès le début de l'année 2023, de créer de réelles synergies en interne et d'impulser une nouvelle dynamique en externe pour nos allocataires et partenaires.

## QUE VOUS PERMET LE NOUVEAU SIÈGE DE LA CAF DE L'ESSONNE ?

Atlantis est une opportunité de consolider durablement la performance du service rendu à nos allocataires et partenaires, dans un cadre de travail unifié, rénové et épanouissant.

Pour les allocataires, Atlantis représente un renforcement du service public de proximité. Grâce à son accueil, le plus grand sur le département, nous accueillons les allocataires dans d'excellentes conditions et ils bénéficient d'une offre diversifiée pour effectuer leur démarches caf.fr ou être reçus en rendez-vous par un gestionnaire conseil, un travailleur social ou un contrôleur. L'accueil du siège, nous a permis de réaliser des ateliers numériques toute l'année, apportant ainsi une réponse concrète à la fracture numérique.

Pour les partenaires, Atlantis est un lieu de ressources et d'échanges. Au travers des réunions partenariales mensuelles nous apportons des informations pratiques, des conseils mais aussi des formations. Ces réunions sont aussi propices aux échanges et aux partages. En 2023, la Caf a reçu dans son nouveau siège plus de 350 partenaires pour plus d'une vingtaine de réunions.

Pour le personnel, grâce à ses aménagements modernes et résolument tournés vers le travail collaboratif, Atlantis nous a projeté vers l'avenir !

## QUELS ONT ÉTÉ LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023 ?

Un projet comme celui d'Atlantis n'arrive qu'une fois dans la vie d'un organisme, il était donc important d'en faire l'incarnation de notre stratégie ! Celle-ci passe par deux démarches majeures qui ont pour ambition de préparer l'avenir.

La première est l'élaboration d'un nouveau projet d'entreprise. Dans le contexte d'un organisme unifié, ce projet embarque une dimension interne très forte qui vise à faire évoluer les pratiques autour de la dimension du travail collaboratif. La visée du projet porte sur ce que devra être la Caisse d'ici 2027.

En parallèle, nous avons défini collectivement notre Contrat pluriannuel d'objectif et de gestion (Cpog). Cette démarche s'inscrit dans un cadrage national porté tous les cinq ans par une Convention d'objectifs et de gestion (Cog). Le Cpog est notre feuille de route pour les prochaines années. Il s'agit de la trajectoire que notre service public doit suivre, là aussi, d'ici 2027. Elle est riche, elle est dense et elle est surtout ambitieuse !

Pour les 5 prochaines années, nos ambitions seront de trois ordres :

- ▷ Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie,
- ▷ Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations,
- ▷ Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations grâce à une organisation décentralisée, solidaire et proche des territoires.

Les deux démarches représentent une réponse très concrète et très opérationnelle à ces trois ambitions. Pendant les prochaines années, nous n'aurons de cesse de proposer un service de qualité, moderne et performant.

## POUVEZ-VOUS ÉVOQUER LES AUTRES TEMPS FORTS DE LA CAF EN 2023 ?

Cette année, nous avons mené des travaux pour moderniser notre relation de service. Il s'agit ici d'un projet à forts enjeux qui a mobilisé de nombreuses équipes dans une dynamique de co-construction transverse ! Nous avons pris le parti de l'inscrire dans le temps pour proposer une nouvelle offre encore plus adaptée aux attentes de nos allocataires mais aussi de nos partenaires.

L'année 2023 a aussi été rythmée par d'autres temps forts. Je pense au :

- ▷ Déploiement des Ctg,
- ▷ Développement des offres portées notamment par nos travailleurs sociaux,
- ▷ Contrôle de nos délais de traitement et de notre antériorité,
- ▷ Versement du juste droit.

Garantir la satisfaction de nos allocataires est un défi permanent que le personnel de la Caf relève tous les jours. Je souhaite ici saluer l'engagement des équipes de la Caf sans qui le service aux allocataires et aux partenaires serait impossible.

## UN DERNIER MOT ?

Cet édito est l'occasion de remercier Guillaume Lacroix qui a dirigé la Caf de février 2020 à avril 2024. Ces 4 dernières années marqueront durablement la Caisse par les projets impulsés, les orientations prises, les méthodes de travail rénovées et bien entendu la livraison du nouveau siège unifié.

Je vous laisse découvrir cette nouvelle édition du rapport d'activité de la Caf de l'Essonne.

Bonne lecture !

Annie Hamel,  
Directrice par intérim

# REPÈRES

---



# TEMPS FORTS

## Janvier

- **1<sup>er</sup> janvier**  
Lancement de la campagne d'intermédiation financière
- **19 janvier**  
Rencontre avec les représentants des Espaces France services
- **24 janvier**  
Visite du maire d'Évry-Courcouronnes et du Préfet de l'Essonne

## Février

- **9 février**  
Rencontre avec les travailleurs sociaux de l'Éducation nationale

## Mars

- **6 mars**  
Rencontre avec les Maison des solidarités

## Avril

- **13 avril**  
Inauguration du siège unifié « Atlantis »
- **20 avril**  
Rencontre avec les représentants des communes du Territoire Nord-Ouest

## Mai

- Présentation du dispositif impayés de loyer aux travailleurs sociaux des Maison des solidarités
- Challenge mai à vélo

## Juin

- **08 juin**  
Rencontre avec les représentants des communes du Territoire Nord-Est
- **08 - 09 juin**  
Rencontre avec la Caf de la Guyane
- **22 juin**  
Rencontre avec les représentants des communes du Territoire Centre-Sud

## Juillet

- **5 juillet**  
Assemblée générale du personnel

## Août

- **28 août**  
Visite de François Durovray, Président du Conseil départemental

## Septembre

- Séminaires Cpog - 125 personnes

## Octobre

- **4 octobre**  
Premier job dating
- **1<sup>er</sup> octobre**  
Mise en place de la déconjugalisation Aah

## Novembre

- **9 novembre**  
Réunion départementale Temps Libre
- **17 novembre**  
Réunion partenariale Réaap
- **21 novembre**  
Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées
- **27 novembre**  
Rencontre avec les structures d'hébergements

## Décembre

- **1<sup>er</sup> décembre**  
Mise en place de l'Avvc
- **12 décembre**  
Rencontre avec les épiceries sociales
- **21 décembre**  
Consultations allocataires et partenaires pour redéfinir le règlement intérieur d'action sociale  
Signature du Cpog en présence de Mme Sancerny, Présidente du Conseil d'administration de la Cnaf - 21 décembre
- **Du 11 au 15 décembre**  
Semaine de la laïcité :
  - exposition et information pour les collaborateurs
  - comité laïcité avec les partenaires

# LA CAF DANS LES TERRITOIRES

## LA CAF EN ESSONNE

La Caf de l'Essonne dénombre 257 400 allocataires au 31 décembre 2023 (données définitives extraites en juin 2024), soit 300 allocataires de moins qu'en 2022 (-0,1 % contre -1,5 % l'année d'avant).

Cette évolution à la baisse résulte de plusieurs facteurs :

- - 1,2 % de bénéficiaires de prestations liées à la précarité (- 1 400 bénéficiaires), en particulier la prime d'activité (- 2,4 %)
- - 2,5 % de bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (- 1 000 bénéficiaires), en particulier l'allocation de base (- 3,4 %)

A contrario, le nombre de bénéficiaires des prestations liées à la famille et au logement reste relativement stable (respectivement - 0,0 % et - 0,1 %), à l'exception de l'allocation de soutien familial qui est versée à 800 bénéficiaires de plus (+ 5,1 %).

Au 31 décembre 2023, 45 % des allocataires essonniens perçoivent les allocations familiales et 38 % sont bénéficiaires de prestations logement.

Les minima sociaux (Rsa et Aah) sont versés à 19 % des foyers allocataires essonniens. Les bénéficiaires de la prime d'activité, cumulable avec les deux prestations précédentes, représentent 30 % de la population allocataire. De manière globale, 45 % des allocataires perçoivent une prestation liée à la précarité, soit autant qu'en 2022.

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6\_1223)

## ZOOM SUR L'ESSONNE

**Population totale** : 1 331 800 habitants, soit 11 % des habitants franciliens.

Source : Insee, Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Au cours des six dernières années, la croissance démographique en Essonne (+ 0,5 % en moyenne par an) est plus marquée que celle de la région et de la France (+ 0,3 % chacune).

Elle s'explique par :

- Un solde naturel positif, à savoir un nombre de naissances supérieur au nombre des décès (+ 0,8 % tout comme au niveau régional contre + 0,2 % au niveau national),
- Un solde migratoire négatif, à savoir un nombre d'arrivées inférieur au nombre de départs (- 0,4 % contre - 0,5 % au niveau régional et + 0,1 % au niveau national).

Source : Insee, Recensement de la population 2014 et 2020 (dernières données disponibles)

En 2022, l'Essonne a enregistré 18 300 naissances.

Source : Insee, Etat civil au 01/01/2023 (dernières données disponibles)

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, le taux de chômage en Essonne est de 6,4 % contre 7 % en Île-de-France et 7,2 % en Métropole. Il est relativement stable par rapport à l'année dernière.

Source : Insee, Taux de chômage localisé (données provisoires, dernières données disponibles)

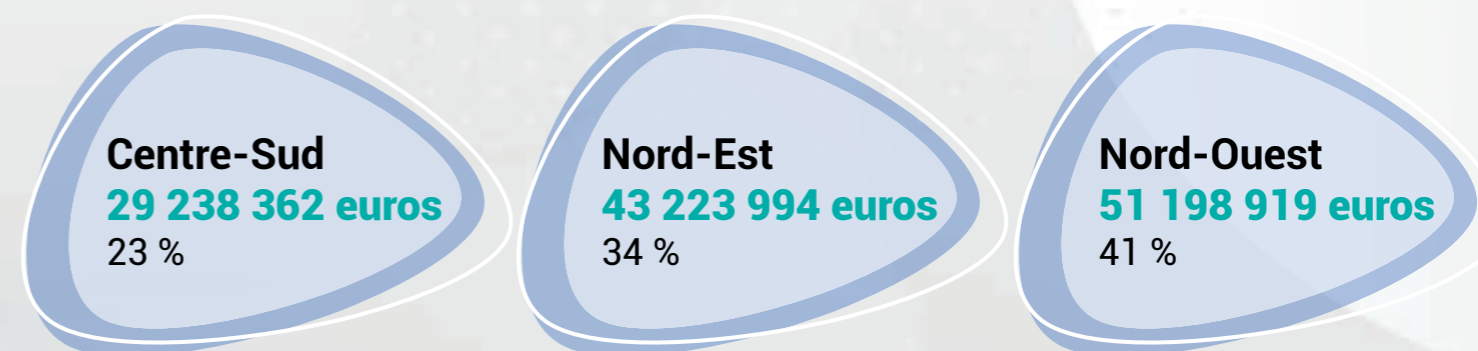
Un public allocataire qui reste plutôt familial : 61 % des allocataires avec un ou plusieurs enfants en Essonne en 2023 (contre 59 % en 2022).

- Familles monoparentales : 19 % des allocataires (+ 1 point par rapport à 2022)
- Familles nombreuses : 17 % des allocataires (tout comme en 2022)
- Personnes seules : 38 % des allocataires (+ 1 point par rapport à 2022)

Parmi les allocataires de l'Essonne, 31 % ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus, à savoir 1 253 euros mensuels par unité de consommation en 2023, soit une hausse de 2 points par rapport à l'année précédente. La situation financière des familles monoparentales et des personnes isolées se détériore également : elles sont respectivement 49 % et 35 % à vivre sous ce seuil contre 45 % et 33 % en 2022.

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2023 (FR6\_1223)

## LES FINANCEMENTS SUR LES TERRITOIRES



Sur les trois territoires d'action sociale, la Caf de l'Essonne apporte un soutien financier aux gestionnaires des structures de deux manières : en investissement et en fonctionnement. Les financements d'investissement sont dédiés à la création d'équipements destinés aux familles tels que dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), les relais petite enfance (Rpe), les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh). Ceux liés au fonctionnement permettent la bonne gestion de ces structures et leur pérennité. La Caf de l'Essonne subventionne également des actions ponctuelles dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap), ainsi que des dispositifs Politique de la ville (Pdv) et Ville vie vacances (Vvv) par exemple.

**En 2023, ce sont plus de 125 millions d'euros qui ont été octroyés par la Caf de l'Essonne dans le cadre de ses financements d'action sociale.**

**Le territoire Nord-Est**, avec 33 % de la population départementale, concentre 34 % des financements de la Caisse. Il dénombre 25 des 39 quartiers prioritaires (Qp) de l'Essonne : les besoins spécifiques de leurs habitants sont notamment couverts par des structures et dispositifs financés par la Caf.

**Le territoire Nord-Ouest**, avec 35 % de la population départementale, perçoit 41 % des financements alloués. Ce territoire continue de connaître une évolution démographique supérieure à la moyenne du département, ce qui nécessite de poursuivre les investissements en direction des familles.

**Le territoire Centre-Sud**, avec 32 % de la population départementale, représente quant à lui 23 % des financements. Les 135 communes qui le composent en font le territoire le plus vaste mais se caractérisent majoritairement par une faible densité de population.

Outre des financements alloués aux différents territoires, la Caf de l'Essonne a également subventionné des projets à rayonnement départemental (2 008 083 euros, soit 2 %).

Source : Caf, Gat

## CHIFFRES CLÉS

### Ventilation des dépenses du fonds national des aides au logement

	2022 Montant en euros	Structure	Évolution 2021/2022	2023 Montant en euros	Structure	Évolution 2022/2023
Als location	54 742 882	3,5 %	6,6 %	58 695 349	3,6 %	7,2 %
Als accession	639 512	0,0 %	-8,1 %	709 905	0,0 %	11,0 %
Apl location	134 168 303	8,7 %	2,6 %	137 926 603	8,6 %	2,8 %
Apl accession	-2 506	0,0 %	-100,3 %	1 199	0,0 %	-147,9 %
Apl foyer	13 322 889	0,9 %	5,6 %	13 515 261	0,8 %	1,4 %
Prime déménagement Apl	33 510	0,0 %	7,0 %	19 999	0,0 %	-40,3 %
Alf location	54 217 821	3,5 %	-2,1 %	54 651 672	3,4 %	0,8 %
Alf accession	3 298 064	0,2 %	-16,5 %	3 043 447	0,2 %	-7,7 %
Prime déménagement Alf	14 524	0,0 %	17,5 %	11 667	0,0 %	-19,7 %
Alt	522 661	0,0 %	-23,1 %	481 125	0,0 %	-7,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>260 957 660</b>	<b>16,9 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>269 056 228</b>	<b>16,7 %</b>	<b>3,1 %</b>

### Ventilation des dépenses de solidarité pour le compte du conseil départemental

	2022 Montant en euros	Structure	Évolution 2021/2022	2023 Montant en euros	Structure	Évolution 2022/2023
Rsa socle	155 310 816	10,1 %	0,8 %	159 789 347	9,9 %	2,9 %
Rsa socle majoré	28 744 825	1,9 %	0,6 %	30 101 170	1,9 %	4,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>184 055 641</b>	<b>11,9 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>189 890 517</b>	<b>11,8 %</b>	<b>3,2 %</b>

### Montant total des prestations versées

	2022 Montant en euros	Structure	Évolution 2021/2022	2023 Montant en euros	Structure	Évolution 2022/2023
	1 543 207 977	100,0 %	4,7 %	1 608 729 110	100,0 %	4,2 %

### Ventilation des dépenses de solidarité et de compensation du handicap pour le compte de l'État

	2022 Montant en euros	Structure	Évolution 2021/2022	2023 Montant en euros	Structure	Évolution 2022/2023
Rsa jeunes	41 488	0,0 %	-40,1 %	60 167	0,0 %	45,0 %
Prime pour l'activité (Ppa)	164 357 957	10,7 %	0,8 %	173 084 772	10,8 %	5,3 %
Primes exceptionnelles (notamment aides de solidarité Covid)	29 824 644	1,9 %	328,7 %	7 616 170	0,5 %	-74,5 %
Aah	163 497 178	10,6 %	3,7 %	177 120 951	11,0 %	8,3 %
Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales		0,0 %		91 479	0,0 %	/
<b>TOTAL</b>	<b>357 721 266</b>	<b>23,2 %</b>	<b>9,2 %</b>	<b>357 973 540</b>	<b>22,3 %</b>	<b>0,1 %</b>

### Ventilation des dépenses du fonds national des prestations familiales

	2022 Montant en euros	Structure	Évolution 2021/2022	2023 Montant en euros	Structure	Évolution 2022/2023
Allocations familiales	320 620 326	20,8 %	4,3 %	333 375 758	20,7 %	4,0 %
Complément familial	58 532 920	3,8 %	4,2 %	61 054 397	3,8 %	4,3 %
Allocation de rentrée scolaire	44 936 595	2,9 %	3,6 %	45 518 647	2,8 %	1,3 %
Allocation de soutien familial	38 765 014	2,5 %	17,8 %	58 934 955	3,7 %	52,0 %
Paje allocation de base	71 068 113	4,6 %	0,4 %	71 899 590	4,5 %	1,2 %
Paje prime naissance ou adoption	13 100 446	0,8 %	-24,8 %	12 689 122	0,8 %	-3,1 %
Paje complément activité	83 377	0,0 %	-15,1 %	56 735	0,0 %	-32,0 %
Paje complément mode de garde	139 239 651	9,0 %	8,2 %	150 055 789	9,3 %	7,8 %
Paje prestation partagée d'éducation	18 352 247	1,2 %	-2,0 %	18 309 172	1,1 %	-0,2 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	28 350 657	1,8 %	12,3 %	31 166 720	1,9 %	9,9 %
Aeeh majoration parent isolé	1 094 959	0,1 %	9,5 %	1 096 826	0,1 %	0,2 %
Allocation journalière de présence parentale	3 069 555	0,2 %	29,8 %	4 408 107	0,3 %	43,6 %
Frais de mandataires judiciaires Enfants	2 712 231	0,2 %	2,2 %	2 714 074	0,2 %	0,1 %
Autres allocations et prestations	547 320	0,0 %	59,0 %	528 933	0,0 %	-3,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>740 473 410</b>	<b>48,0 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>791 808 825</b>	<b>49,2 %</b>	<b>6,9 %</b>

Source : E4C

**OFFRE DE SERVICES  
AUX ALLOCATAIRES  
ET AUX PARTENAIRES**

---





# L'OFFRE GLOBALE DE SERVICE ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE

*Une année riche et d'ambitieux projets avec nos partenaires*

**Rencontre avec Annie Hamel, directrice adjointe de la Caf de l'Essonne, qui nous livre sa vision de l'année écoulée et les grands enjeux à venir.**

## ◉ QUE VOUS ÉVOQUE 2023 ?

L'année 2023 représente, évidemment, pléthore d'événements, de travail, de rencontres et de partenariats.

Dès janvier 2023, nous organisons une rencontre avec le réseau Espaces France services.

Notre objectif a donc été atteint : poursuivre et renforcer notre politique partenariale en profitant des nouvelles possibilités offertes par notre site.

Nos locaux, modernes et adaptables, nous ont, en effet, permis de déployer avec encore plus d'énergie, notre action d'animation des réseaux partenariaux.

Nous nous sommes employés à communiquer sur nos offres de services pour mieux accéder aux droits, ainsi que sur nos offres de services d'accompagnement social.

Nous avons, bien sûr, poursuivi et maintenu notre participation dans tous les réseaux : les impayés de loyer, les professionnels de la petite enfance, ceux de la parentalité, confortant ainsi notre place au sein des acteurs des politiques sociales et familiales.

## ◉ LA STRATÉGIE PARTENARIALE ÉTAIT AU CŒUR DE VOS AMBITIONS. POUVEZ-VOUS L'ILLUSTRER ?

Nous avons souhaité poursuivre et développer nos contacts avec nos partenaires pour leur faciliter l'accès à notre actualité et à nos outils. Nous souhaitons aussi leur permettre de mieux informer et de mieux orienter les publics qu'ils reçoivent.

C'est pourquoi, dès le début de cette année et chaque mois, nous avons organisé une manifestation avec des partenaires sur des thématiques différentes et qui collaient à l'actualité de la Caf.

Je pense à nos rencontres avec les conseillers numériques des 23 Espaces France services du territoire. Ce sont des partenaires privilégiés qui transmettent des informations de premier niveau aux usagers. Ils sont les relais de nos actions.

Notre objectif a été de déployer un réseau vraiment actif pour que les conseillers numériques soient parfaitement à l'aise avec notre offre de services, aussi bien sur le domaine des prestations, que sur celui de l'accompagnement social ou encore de la médiation.

Nos séances de travail se sont déroulées de façon transversale et toujours dans l'échange.

Nous avons aussi réuni d'autres partenaires à différentes reprises et lors de réformes importantes pour les usagers : la déconjugalisation de l'Aah (Allocation aux adultes handicapés), l'évolution du caf.fr, et tout récemment l'aide pour les victimes de violences conjugales.

Nous nous déplaçons également chez eux, pour les former dans le cadre d'ateliers collectifs sur le numérique.

Pour conduire cette action, nous nous sommes organisés autour d'un comité de pilotage dédié. Il se réunit chaque mois. Nous nous donnons les moyens pour que cette stratégie partenariale soit efficiente et durable.

## ◉ VOS ACTIONS AVEC LA CPAM, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SE SONT AUSSI INTENSIFIÉES.

Tout à fait ! C'est une grande satisfaction, avec nos collègues de la Cnam, de pouvoir parler à deux voix, au même moment, aux mêmes personnes.

Nous avons aussi rencontré les Mds (Maison départementale des solidarités) et les représentants des collectivités locales des 3 territoires qui composent l'Essonne.

Différents sujets ont été (re)présentés : nos offres de services, nos dispositifs d'accompagnement, les Ctg (Conventions territoriales globales), le poste de chargé de coopération et ses missions utiles pour le portage de ces Ctg.

Nous avons également organisé des webinaires. Je citerais l'exemple des services liés à l'hébergement d'urgence...

## ◉ POUR SYNTHÉTISER 2023, QUE DIRIEZ-VOUS ?

Cette année nous a permis de préfigurer la stratégie partenariale que la Cnaf nous demande de déployer sur les prochaines années avec la Cog (Convention d'objectifs et de gestion) et sur le territoire de l'Essonne, avec le Cpog (Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion).

## ◉ QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX DE 2024 ?

En 2024, nous allons nous inscrire dans la continuité et poursuivre cette belle dynamique avec le monde associatif et les institutionnels, y compris à l'échelle intercommunale.

Nous allons rencontrer les assistantes sociales des établissements scolaires, collèges et lycées. Ce sont de précieux interlocuteurs pour la Caf. Elles rencontrent des familles pour lesquelles nous pouvons prendre le relais d'accompagnement.

# BILAN DE LA STRATÉGIE ACTION SOCIALE ET FOCUS SUR LES PROJETS STRATÉGIQUES

## Interview de Lorie T., chargée de conseil et de développement

### PRÉSENTATION DES MISSIONS DU CHARGÉ DE CONSEILS ET DE DÉVELOPPEMENT

Les missions du chargé de conseil et de développement sont centrées sur le développement des territoires et l'accompagnement des partenaires.

« Accompagner et co-réaliser des diagnostics de territoire avec les collectivités dans le cadre des Ctg (Conventions territoriales globales), accompagner les partenaires dans le cadre des différents appels à projets, ou encore promouvoir les orientations nationales et locales font partie intégrante de nos missions en tant que chargé de conseil et de développement.

Le maintien des structures en activité est également un de nos objectifs. Au quotidien, cela se traduit par un travail d'optimisation des Eaje, la détection des difficultés structurelles et financières des structures subventionnées par la Caf.

Les chargés de conseil et de développement de la Caf de l'Essonne sont chargés de négocier les conditions de mise en œuvre des dispositifs contractuels, effectuer un suivi régulier de chaque contrat, prévenir les difficultés des partenaires, détecter les structures en difficultés afin de les aider à mettre en place un plan d'actions adapté, et pour finir évaluer les actions.

Enfin, nous sommes régulièrement en négociation avec les partenaires pour le développement d'offres et de services à destination des familles. »

### PARTENAIRES

Les chargés de conseil et de développement sont en lien permanent avec les collectivités, les associations telles que les crèches parentales ou les structures d'animation de la vie sociale et également avec les entreprises privées de crèches.

« En interne, nous travaillons au quotidien avec les travailleurs sociaux, les experts du département ingénierie sociale ou du pôle gestion administrative et technique mais également le service contrôle Aides financières collectives ou le Peps (Pôle études et prospectives). »

### BILAN DES GRANDES ACTIONS ET RÉUSSITES DE L'ANNÉE 2023

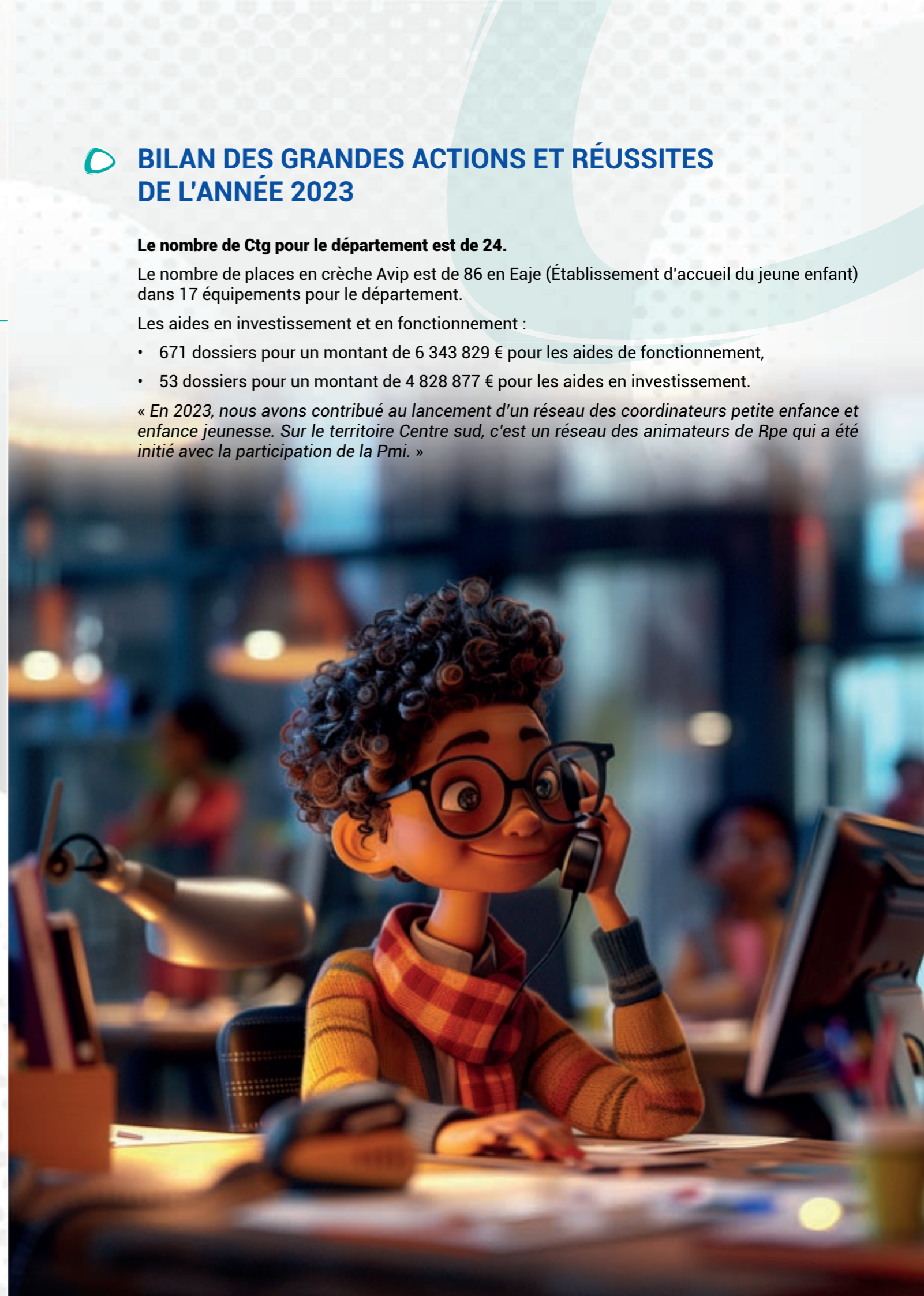
**Le nombre de Ctg pour le département est de 24.**

Le nombre de places en crèche Avip est de 86 en Eaje (Établissement d'accueil du jeune enfant) dans 17 équipements pour le département.

Les aides en investissement et en fonctionnement :

- 671 dossiers pour un montant de 6 343 829 € pour les aides de fonctionnement,
- 53 dossiers pour un montant de 4 828 877 € pour les aides en investissement.

« En 2023, nous avons contribué au lancement d'un réseau des coordinateurs petite enfance et enfance jeunesse. Sur le territoire Centre sud, c'est un réseau des animateurs de Rpe qui a été initié avec la participation de la Pmi. »



## Interview de Julie H., travailleur social sur le territoire Nord-Ouest

### PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE TRAVAIL SOCIAL EN CAF

L'offre de travail social comprend diverses missions visant à soutenir les familles dans leur vie quotidienne. Il s'agit d'accompagner de manière globale les familles suite à des événements de vie. Cela peut inclure l'aide à l'accès aux prestations sociales, l'accompagnement dans les démarches administratives mais aussi le soutien financier.

« Nous proposons un accompagnement individuel mais également des actions collectives. Les travailleurs sociaux de la Caf sont là pour écouter, conseiller et orienter les allocataires vers les services appropriés et, le cas échéant, pour répondre à leurs besoins ».

Pour faciliter l'accès à cet accompagnement, les travailleurs sociaux vont au-devant des familles. Lorsqu'un événement de vie faisant partie des offres de services est déclaré par l'allocataire, une mise à disposition est automatiquement envoyée à l'allocataire.

L'accompagnement peut se faire en un ou plusieurs rendez-vous en fonction de la situation sociale de la famille et de son niveau d'autonomie. Les entretiens peuvent se faire par téléphone, dans un accueil ou en permanences extérieures chez des partenaires. Des visites à domicile sont également possibles.

« Les travailleurs sociaux ont pour vocation à être devant les familles mais nous avons également une partie de notre travail qui est consacré à des missions de rencontres partenariales et nous avons chacun des références spécifiques. Par exemple, je suis référente protection de l'enfance avec deux autres collègues au sein de la Caf de l'Essonne. Il y a plusieurs références comme le logement, le temps libre, la petite enfance, la séparation... »

### PRÉSENTATION DES OFFRES DE SERVICES DU TRAVAIL SOCIAL

L'accompagnement social des travailleurs sociaux de la Caf s'articule autour des situations relevant des offres de services de la branche Famille :

- ▷ **la séparation** : toute personne concernée par une situation de séparation avec enfant à charge,
- ▷ **le décès d'un parent ou d'un enfant** : allocataire avec enfant à charge au sens des prestations familiales touché par le décès de l'autre parent ou d'un enfant de moins de 20 ans,
- ▷ **l'impayé de loyer** : allocataire avec enfant à charge au sens des prestations familiales et bénéficiaire d'Aide au logement familial (Alf) dont le propriétaire privé a signalé à la Caf un impayé de loyer,
- ▷ **les parents seuls** : allocataire âgé de 18 à 34 ans concerné par une situation de monoparentalité,
- ▷ **la naissance** : toute personne ayant déclaré une grossesse à la Caf est conviée à une réunion d'information en partenariat avec la Pmi, le relais petit enfance.

### BILANS DES GRANDES ACTIONS ET RÉUSSITES DE L'ANNÉE 2023

L'intégration des locaux à Évry-Courcouronnes a permis le renforcement des actions de communication et de promotion des offres de services auprès des partenaires et des allocataires. Le positionnement du travail social de la Caf auprès des situations de ruptures familiales a été réaffirmé par la Cog signée en 2023 et laisse envisager un approfondissement de la déclinaison de ces offres en 2024.

« Les modalités d'actions collectives se sont poursuivies et intensifiées, en particulier sur la naissance, en lien avec différents partenaires, dont la Cpm, les relais petit enfance et la protection maternelle et infantile. Un aménagement des plages horaires (journée et soirée) permet de répondre aux besoins et disponibilités de chaque parent. Ces réunions rencontrent un franc succès et leur fréquentation est en augmentation. »

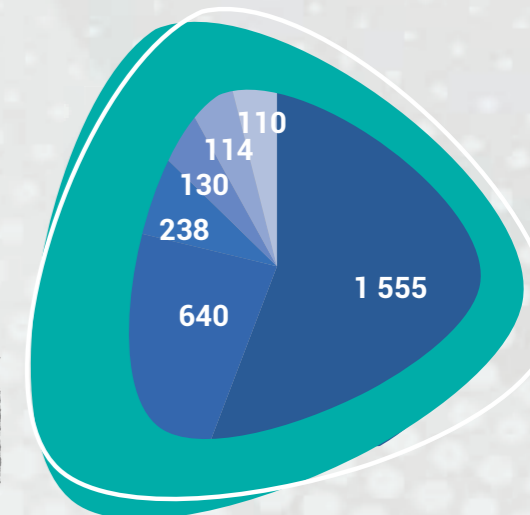
Dans ce cadre, l'action du travail social s'inscrit plus largement dans une démarche de parcours, équivalente à celle déjà déployée autour de la séparation et qui vise à accroître les interactions avec d'autres services de la Caf dans une perspective d'offre globale de services ou avec des partenaires.

« Les travailleurs sociaux ont également participé en collaboration avec les Ccd (Chargés de conseil et de développement) à la signature des conventions territoriales globales avec les communes de leur secteur apportant ainsi une expertise du terrain et des rencontres partenariales. Avec un collègue, nous avons également aidé à l'instruction des dossiers Réaap. »

### QUELQUES CHIFFRES

Les travailleurs sociaux de la Caf de l'Essonne ont réalisé 2 890 interventions en 2023 soit 1 312 info-conseil et 1 578 accompagnements. Dont :

- 1 555 dans le cadre de la séparation
- 640 dans le cadre de la thématique parent seul
- 238 dans le cadre de la naissance
- 130 dans le cadre des impayés de loyers
- 114 dans le cadre du décès de conjoint
- 110 dans le cadre du décès d'enfant



### PARTENAIRES

Le travail partenarial dans le travail social joue un rôle primordial. Il favorise la collaboration entre différentes organisations et permet de partager des ressources et expertises.

Nos premiers partenaires sont les services internes de la Caf (les services de la gestion des droits, le pôle de déploiement numérique, le pôle dématérialisation des échanges et le pôle offre globale de services), mais nous travaillons également avec les services du département comme les Mds, les centres sociaux, associations, Ccas, etc.

## Interview de Lynda O., conseiller technique d'action sociale

### PRÉSENTATION DU MÉTIER ET DES MISSIONS DES CTAS

Les conseillers techniques d'action sociale ont en charge l'animation et la coordination partenariale ainsi que l'accompagnement des structures départementales.

« Le travail en réseau avec les partenaires constitue un outil essentiel et complémentaire. Il nous permet de mettre en place des actions pour répondre aux objectifs du Cpog et du Sdaf (Schéma départemental d'accompagnement des familles). »

En plus de ce rôle d'animation départementale, les conseillers technique d'action sociale apportent un soutien technique aux chargées de conseil et de développement et aux travailleurs sociaux. Ce soutien se décline de différentes façons : accompagnement, information ou formation, aide à la décision ou à l'instruction, leurs rôles sont complémentaires.

La veille réglementaire ainsi que la rédaction de notes politiques, de processus, font également partie des missions des Conseillers techniques d'action sociale.

### PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES

Les thématiques des conseillers techniques d'action sociale sont déterminées par les orientations politiques de la Cnaf, à savoir : la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et le travail social.

### BILAN DES GRANDES ACTIONS ET RÉUSSITES DE L'ANNÉE 2023 DE LA THÉMATIQUE PARENTALITÉ

Le réseau des médiateurs familiaux a été relancé en avril 2023 : des actions de promotion du dispositif de la médiation familiale ont été réalisées en mai 2023 auprès des référents familles des centres sociaux et en octobre 2023 auprès des espaces de vie sociale.

L'année 2023 a également été marquée par la mise à jour du site monenfant.fr avec la liste des structures Laep, associations de médiation familiale et espaces de rencontres.

« Enfin, nous avons également contribué à l'organisation de la venue des deux députées Mme Marie Guévenoux (9<sup>ème</sup> circonscription de l'Essonne) et Mme Emilie Chandler (première circonscription du Val d'Oise) dans un espace de rencontre. Ce fut un moment très enrichissant et intéressant. »

### LES PARTENARIATS

Les Conseillers techniques d'action sociale travaillent de manière permanente avec les partenaires institutionnels et associatifs en fonction des politiques.

« Pour ma part, sur la thématique parentalité, les partenariats sont multiples. Dans le cadre de médiation familiale je citerais le vice-Président du Tribunal Judiciaire d'Évry, les Juges aux affaires familiales, la Cour d'appel de Paris, le Conseil départemental, la Msa, la Ddets... »

## Interview de Rémi Berninger, directeur de l'action sociale

En 2023, la Caf de l'Essonne a poursuivi et renforcé son accompagnement partenarial sur le département en animant des réseaux et en facilitant la coordination des partenaires locaux.

L'objectif de la Caf de l'Essonne est de soutenir ses partenaires pour favoriser le maintien et le développement des services aux familles. Elle remplit ce rôle en tant qu'investisseur social fournissant un soutien financier ainsi qu'un accompagnement en ingénierie.

### PETITE ENFANCE-ENFANCE

#### Le dispositif Avip

Lancé en 2023, le dispositif Ass-mat' Avip (à vocation d'insertion professionnelle) tend à prendre son essor avec 38 assistants maternels qui adhèrent au dispositif.

Des perspectives de déploiement sur l'ensemble du département sont prévues en 2024.

#### Le maintien des places en crèches

Le taux de couverture en mode de garde reste inférieur à la moyenne nationale sur le département (51,5 % contre 59,4 %).

Parallèlement aux places en crèches, la Caf soutient la création de maisons d'assistants maternels : 24 Mam en 2023. Le réseau des Mam et ses professionnels bénéficient d'un accompagnement par l'Acepp (Association collectifs enfants parents professionnels).

En 2023, la Caf de l'Essonne a animé des réunions départementales dans le cadre de la démarche Identifier détecter accompagner (Ida) à destination des structures faisant face à des difficultés de fonctionnement. En complément de l'accompagnement apporté sur les territoires aux projets de développement de nouvelles places de crèches, cette offre de services (proactive) complémentaire vise bien à maintenir l'offre existante. Elle consiste en des actions d'information, de détection et de conseils auprès des directeurs d'établissement petite enfance. Les réunions départementales permettent également de favoriser les échanges entre gestionnaires sur les modalités d'accueil du jeune enfant.

En parallèle des réunions Ida, des temps sont organisés avec les coordinateurs petite enfance autour de l'échange de pratiques, du déploiement de l'Avip. Ces temps permettent à la Caf de recenser les besoins des partenaires et d'adapter son offre d'accompagnement.

#### Relais petite enfance

Le département compte 76 Rpe dont 8 Rpe en quartier prioritaire. Ce sont 171 communes essonniennes couvertes par un Rpe.

En 2023, la Caf a lancé un nouveau format du réseau des Rpe avec 3 réunions territorialisées.

## JEUNESSE

La Caf soutient et accompagne

- ▷ 23 Promeneurs du net,
- ▷ 7 Prestation de service jeunes,
- ▷ 2 Réseau d'acteur jeunesse (Réaj).

### Focus sur La Boussole des jeunes

La boussole des jeunes est un outil numérique destiné aux jeunes de 15 à 30 ans.

Son objectif : informer les jeunes sur l'ensemble des services et dispositifs qu'ils peuvent mobiliser. La Boussole des jeunes offre également un accès à un réseau de professionnels partenaires pour répondre en direct à leurs sollicitations.

La plateforme a connu 2 000 connexions et a permis de mettre 500 jeunes en relation avec un ou plusieurs professionnels.

La plateforme numérique est une réussite, grâce à la coordination partenariale.

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité : centres sociaux et espaces de vie sociale (Evs). En 2023, le département compte :

- ▷ 76 structures Avs dont 32 en Qpv (Quartier politique de la ville),
- ▷ 35 structures avec Acf (Animation collective familles) dont 23 en Qpv,
- ▷ 4 structures Evs itinérantes sur le territoire.

La Caf poursuit son accompagnement des professionnels Evs avec en 2023 deux journées dont les objectifs étaient de créer du lien, et de favoriser les échanges de pratiques avec le soutien de la fédération des centres sociaux (acteurs financés par la Caf).

## PARENTALITÉ

La Caf, acteur incontournable de la politique parentalité, a financé :




- ▷ 145 actions portées par 60 porteurs du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (Réaap),
- ▷ 48 porteurs de projets sur les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas),
- ▷ 4 associations de médiation familiale pour 32 lieux de permanence,
- ▷ 2 associations gérant des espaces de rencontre,
- ▷ 33 lieux d'accueil enfants parents (Laep),
- ▷ 3 associations d'aide à domicile,
- ▷ 7 associations départementales parentalité.

## MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE 2023

- ▷ Promotion du parcours séparation : des capsules vidéos sur l'accompagnement social, la place de l'enfant, le logement, la médiation familiale, les violences conjugales et le volet juridique ont été réalisées et mises à la disposition des allocataires sur la chaîne Youtube de la Caf de l'Essonne.
- ▷ Participation et financement de la semaine de la médiation.
- ▷ La Caf a participé aux Fonds d'innovation pour la petite enfance, supporté à parts égales par l'État et la Cnaf, en préfiguration du déploiement du service public de la petite enfance. Deux actions essonniennes ayant pour objectif de diversifier et de développer des solutions d'accueil ont été financées à hauteur de 334 646 euros.



## AIDES FINANCIÈRES COLLECTIVES

Domaine	Équipement	Type d'aide	Montant		
 Petite enfance (0-3 ans)	Etablissement d'accueil du jeune enfance (Eaje)  Relais petite enfance (Rpe)  Fonds publics et territoires Contrat territorial réservataire employeur Chargé de coopération petite Enfance Autres  Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)  Prestation de service Jeunes Foyer de jeunes travailleurs (Fjt) Point accueil écoute jeunes Promeneurs du net Fonds publics et territoires Chargé de coopération enfance jeunesse Bafa et séjours Autres	Prestation de service unique (Psu) + bonus inclusion handicap + bonus mixité sociale	66 084 132,65 €		
		Bonus territoire	12 126 510,10 €		
		Plan crèches	1 493 319,00 €		
		Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (Fme)	506 124,00 €		
		Aide Covid	1 706 992,00 €		
		Prestation de service	2 282 837,41 €		
		Bonus territoire	1 009 988,51 €		
		Subvention	1 412 390,77 €		
		Bonus territoire	598 627,95 €		
		Bonus territoire	416 502,19 €		
		Subvention	403 852,00 €		
		<b>Sous-total petite enfance</b>		<b>88 041 276,58 €</b>	
				Prestation de service	15 070 148,43 €
				Bonus territoire	6 537 454,22 €
		Bonus plan mercredi	280 682,59 €		
		FPT investissement Alsh	900 000,00 €		
		Investissement fonds locaux	1 878 403,00 €		
		Prestation de service	127 753,76 €		
		Prestation de service	271 522,84 €		
		Subvention	362 393,00 €		
		Subvention	32 000,00 €		
		Subvention	1 566 251,09 €		
		Bonus territoire	551 732,68 €		
		Bonus territoire	212 451,75 €		
		Subvention	705 652,00 €		
<b>Sous-total enfance et jeunesse</b>		<b>28 496 445,36 €</b>			
 Parentalité	Lieu d'accueil enfants parents (Laep)  Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (Réaap) Médiation familiale Espace rencontre Aide à domicile Chargé de coopération parentalité Autres  Centre social  Espace de vie sociale Chargé de coopération animation de la vie sociale Autres	Prestation de service	202 546,63 €		
		Bonus territoire	125 897,35 €		
		Prestation de service	1 436 575,18 €		
		Subvention	260 886,00 €		
		Prestation de service	560 566,99 €		
		Prestation de service	612 884,80 €		
		Prestation de service	1 151 352,68 €		
		Bonus territoire	171 299,15 €		
		Subvention	383 540,00 €		
		<b>Sous-total parentalité</b>		<b>4 905 548,78 €</b>	
				Prestation de service Animation globale et coordination	3 063 417,08 €
				Prestation de service Animation collective famille	860 357,07 €
				Prestation de service Animation locale	710 933,40 €
				Bonus territoire	169 128,28 €
		Subvention	181 240,00 €		
<b>Sous-total animation de la vie sociale</b>		<b>4 985 075,83 €</b>			
 Logement et habitat	Fsl Adil Soliha (non décence)	Subvention	500 000,00 €		
		Subvention	60 000,00 €		
		Subvention	9 500,00 €		
<b>Sous-total logement et habitat</b>		<b>569 500,00 €</b>			
 Temps libres accompagnés	Politique de la ville Ville vie vacances Actions estivales	Subvention	252 200,00 €		
		Subvention	117 400,00 €		
		Subvention	80 000,00 €		
		<b>Sous-total temps libres accompagnés</b>		<b>449 600,00 €</b>	
<b>Total aides financières collectives</b>			<b>127 447 446,55 €</b>		

# LA GESTION DES DROITS ET LA RELATION DE SERVICES

## Interview de Jennifer G., responsable d'unité, pôle handicap

### LA DÉCONJUGALISATION DE L'AAH

La réforme appelée « déconjugalisation de l'Aah » (Allocation aux adultes handicapés) a été mise en place le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et les premiers paiements sont intervenus en novembre 2023. Il s'agit d'une réforme automatique faite par le système d'information qui détermine la situation la plus avantageuse pour l'allocataire.

Cependant, les équipes de la Caf de l'Essonne se sont mobilisées afin d'informer et d'accompagner au mieux les 6 430 bénéficiaires potentiels concernés.

Un groupe de travail a été mis en place avec un représentant de chaque service de la Caf.

Des formations ont été dispensées à l'ensemble des gestionnaires conseils allocataires, des référents techniques, des experts du pôle dématérialisation des échanges et appui métiers (Diam), des techniciens vérificateurs et des agents du pôle médiation, et une sensibilisation a été proposée à tous les autres services.

Enfin, en complément de la communication nationale à destination des partenaires, une sensibilisation a été faite auprès des Espaces France services et une information a été dispensée à la Mdph (Maison départementale des personnes handicapées).

## Interview de Lella A., attachée de direction à la direction de l'action sociale et Marie-Charlotte J., responsable d'unité, pôle famille

### L'AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023 est entrée en vigueur la loi créant une aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. L'Avvc (Aide d'urgence aux victimes de violences conjugales) est une aide financière versée par la Caf, destinée à soutenir les victimes pour les aider à quitter leur foyer dans lequel elles subissent des violences. Elle peut se présenter sous la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt, selon la situation familiale et le nombre d'enfants à charge du demandeur.

Afin de déployer cette prestation, la Caf de l'Essonne a mis en place un groupe de travail regroupant différents services internes. En parallèle du déploiement de cette prestation, la Caf de l'Essonne a instauré un parcours interbranche en collaboration avec la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) pour aider les victimes de violences conjugales à accéder à leurs droits et bénéficier d'un accompagnement adapté.



## Interview de Isabelle Deruette, directrice de la relation allocataire

### BILAN ET PERSPECTIVES SUR LA GESTION DES DROITS ET LA RELATION DE SERVICE

L'année 2023 a été une année de forte mobilisation des équipes, pour délivrer les prestations dans les meilleurs délais et plus généralement, en faveur de l'accès aux droits de nos familles et allocataires essonniens.

Deux mesures phares ont ainsi été mises en œuvre pour accompagner les situations de grande fragilité :

- La déconjugalisation de l'Aah : la prise en compte des seules ressources de l'allocataire bénéficiant de l'Aah, et non plus celles de son conjoint, a permis d'augmenter le montant moyen de l'Aah versé à chaque bénéficiaire ;
- L'Aide aux victimes de violences conjugales : cette nouvelle aide est versée dans un délai de 3 à 5 jours après la demande, afin de limiter les effets liés à ces situations (solvabiliser une recherche de logement par exemple).

Ces nouvelles mesures ont été instruites par des groupes de travail internes pour en préparer la mise en œuvre en formant les collaborateurs.

La relation de service avec les allocataires s'est également développée en 2023, avec l'objectif de diversifier notre offre d'accueil au plus près des besoins des familles.

Afin de guider les allocataires dans leurs démarches en ligne, des ateliers numériques collectifs ont été mis en place sur le site du siège : plus de 700 allocataires y ont assisté de juin à décembre 2023, pour développer leur connaissance et leur autonomie sur caf.fr.

Pour les allocataires éloignés ou ne pouvant se déplacer à Évry-Courcouronnes, des rendez-vous avec des gestionnaires conseil en visio ont été mis en place chez des partenaires, notamment Espaces France services et Ccas. Une étude est engagée pour en étudier le déploiement, en 2024, sur d'autres territoires du département.

Les échanges avec nos partenaires ont également permis de répondre aux questions des allocataires et de développer l'utilisation de nos services dédiés (portails d'échange et de consultation) notamment auprès des bailleurs

## Interview de Sophie B., conseiller de service à l'utilisateur

### LES MISSIONS

« Le rôle des conseillers de service à l'utilisateur est essentiel. Nous accompagnons les allocataires dans leurs démarches sur le caf.fr ou les orientons vers nos partenaires en fonction de leurs situations et de leurs besoins. Nous œuvrons également chaque jour pour la promotion des téléservices caf.fr. »

### BILAN DE L'ANNÉE 2023

Le nouvel espace accueil d'Évry-Courcouronnes permet d'accueillir plus d'allocataires. Cette nouvelle configuration favorise l'accès des allocataires au libre-service d'autant que le nombre d'ordinateurs a été augmenté.

Lors du dernier trimestre de l'année, le Dan (Diagnostic d'autonomie numérique) a été mis en place. Il s'agit d'une enquête effectuée par les conseillers de service à l'utilisateur auprès des allocataires. Grâce à ces enquêtes, le pôle de déploiement numérique dispose d'informations pour adapter au mieux les ateliers numériques aux besoins des allocataires.





# GARANTIR LE VERSEMENT AU BON DROIT

## Interview de Isabelle R., fondée de pouvoir

La mission de service public de la Caf consiste à verser à bon droit des prestations aux allocataires et aux partenaires tout en garantissant la bonne utilisation des fonds publics.

« Pour cela, la Caf de l'Essonne déploie quotidiennement un dispositif de sécurisation financière et de maîtrise des risques et fait l'objet chaque année d'un examen et d'une validation des comptes par la Cnaf, elle-même contrôlée par la cour des comptes. »

Ce dispositif contient :

- ▷ La politique de vérification des droits calculés,
- ▷ La politique de contrôles allocataires,
- ▷ La politique de contrôles partenaires,
- ▷ La politique de lutte contre la fraude,
- ▷ La politique de recouvrement,
- ▷ La politique de prévention des indus.

### ▷ LA VÉRIFICATION DES DROITS CALCULÉS

Cette sécurisation consiste à confier à des personnels identifiés (les vérificateurs de la Caf ou d'une autre Caf dans le cadre de vérifications croisées) la tâche de vérifier les calculs opérés par les personnels en charge de l'instruction des dossiers (les liquidateurs) pour s'assurer que la réglementation est correctement appliquée.

Les dossiers à vérifier sont sélectionnés pour porter principalement là où les risques d'erreur sont les plus importants.

### ▷ LA POLITIQUE DE CONTRÔLES ALLOCATAIRES

Il s'agit du contrôle systématique ou par échantillon ciblé des informations servant à l'examen d'un droit et qui sont collectées, soit directement auprès des allocataires, soit auprès de tiers (Pôle emploi, Direction générale des finances publiques, bailleurs, etc.).



## LA POLITIQUE DE CONTRÔLES PARTENAIRES

En action sociale, le contrôle des partenaires constitue la contrepartie nécessaire du système déclaratif dont ils bénéficient.

Ces contrôles apportent à la Caf une double sécurisation, en permettant d'une part, la détection des déclarations erronées et, d'autre part, l'identification des difficultés des partenaires dans le suivi financier de leurs activités.

Les partenaires à contrôler sont sélectionnés en fonction des risques connus.

Des contrôles concertés peuvent être effectués avec la Pmi ainsi qu'avec d'autres Caf.

## LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les contrôles réalisés par la Caf visent également à identifier les fraudes, c'est-à-dire des irrégularités intentionnelles qu'il importe ensuite de sanctionner.

La Caf participe depuis plusieurs années aux instances départementales de lutte contre la fraude (Codaf), cela permet de réaliser des actions conjointes sur des dossiers sensibles et des échanges d'informations en plus des croisements automatisés de fichiers.

## LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT

Tout comme les mises à jour de situations allocataires, les actions de sécurisation déployées par la Caf pour garantir le versement à bon droit ont pour conséquence des régularisations financières sous forme de rappels ou de trop-perçus.

Le recouvrement effectif des trop-perçus est pour la Caf un enjeu majeur de bonne gestion des fonds publics.

## LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES INDUS

Il s'agit d'un programme national à forts enjeux, car les Caf sont confrontées à un nombre d'indus important qu'il faut « prévenir », c'est-à-dire « éviter ».

## DES ACTIONS À DESTINATION DES ALLOCATAIRES

Certaines actions à destination des allocataires ont été reconduites en 2023, notamment la mise à disposition d'informations permettant d'alerter sur la nécessité de déclarer tout changement de situation (professionnelle, familiale, charge d'enfants, ressources...) et des campagnes mensuelles de contacts sortants relatives à la sensibilisation des nouveaux allocataires Rsa, Ppa, Aah et auto-entrepreneurs.

En outre, de nouvelles actions ont été initiées en 2023 telles que :

- le déploiement d'une expérimentation commencée en 2022 relative à l'accompagnement de la notification de dette par un contact direct auprès de l'allocataire,
- une campagne de communication à destination des enfants qui seraient potentiellement devenus salariés, pour les inciter à mettre le cas échéant leur situation à jour : plus de 8 000 allocataires ciblés en amont ont été destinataires de la communication,
- une communication sur les écrans à l'accueil sur des thématiques en lien avec la prévention des indus (par exemple : déclarer la situation de mes enfants).

## DES ACTIONS À DESTINATION DES PARTENAIRES INTERNES

Une sensibilisation sur la prévention des indus et sur les voies de recours des allocataires a été réalisée auprès des travailleurs sociaux de la Caf de l'Essonne.

## DES ACTIONS À DESTINATION DES PARTENAIRES EXTERNES

Le travail de partenariat avec le Conseil départemental dans le cadre du PTI-PDI 2022-2026 (Pacte territorial d'insertion-Plan départemental d'insertion) a été poursuivi en 2023. Trois séances de sensibilisation des indus à destination des travailleurs sociaux du Conseil départemental, d'agents de 17 Ccas du département et de représentants d'associations œuvrant pour le public « gens du voyage » ont été organisées (26 mai, 30 mai et 2 juin). Au total, 62 personnes ont participé.

A noter également, en 2023, la participation de la Caf au plan de prévention et lutte contre la pauvreté initié par la ville de Grigny sur le volet prévention des indus.

## Interview de Karine Tanay, directrice comptable et financière

### CHIFFRES CLÉS : VÉRIFICATIONS, MAÎTRISE DES RISQUES, LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET RECOUVREMENT

#### Les chiffres de la vérification

En 2023, ce sont 41 606 liquidations qui ont été vérifiées, avec pour conséquences près de 7,3 millions d'euros de régularisations financières (dont près de 6,6 millions d'euros avant paiement).



	Nombre	Montant
Vérifications avant paiement	34 911	6 632 205 €
Vérifications après paiement	6 695	701 178 €
Ensemble des vérifications	41 606	7 333 383 €

À noter que la Caf de l'Essonne a également procédé, en 2023, à la vérification de 1 301 dossiers pour le compte des Caf d'Île-de-France sur la prestation Avpf (Assurance vieillesse du parent au foyer) dont elle assure la gestion mutualisée.

#### Les chiffres de la vérification

	Nombre	Montant
Contrôles sur place	1 054	6 132 731 €
Contrôles sur pièces	48 727	15 738 749 €
Contrôles automatisés	477 757	8 470 602 €



#### Les chiffres du contrôle partenaires

Nombre d'équipements contrôlés	40
Nombre de contrôles avec impact financier (rappel ou trop-perçu)	35
Taux d'équipements avec impact financier	88 %
Montant des prestations 2021 servies aux équipements contrôlés (Pso, Psu, Ctg)	9 721 791,44 €
Montant total des impacts financiers (rappels et indus)	906 909,48 €
Taux d'incidence financière	9,3 %

#### Les chiffres de la lutte contre la fraude en 2023

Les 49 781 contrôles allocataires réalisés en 2023 ont permis de procéder à plus de 21,8 millions d'euros de régularisations financières et de détecter 497 fraudes avérées représentant un préjudice financier de plus de 5,4 millions d'euros.

978 signalements émanant de partenaires institutionnels (Cpam, Urssaf, Police nationale, etc.) ont été pris en charge en 2023. Parallèlement, la Caf a transmis 375 signalements à ces organismes.

	Nombre	Montant du préjudice
Fraudes retenues	497	5 435 609 €
Plaintes pénales décidées en commission	66	981 382 €
Pénalités financières	112	130 365 €
Avertissements	234	

#### Les chiffres du recouvrement

Pour 113 268 415 euros d'indus gérés en 2023 (dont 67 796 128 euros de nouveaux indus), la Caf a ainsi assuré le recouvrement financier de 59 436 042 euros, dont 346 261 euros consécutivement à l'émission de contraintes par voie d'huissier.

6 137 671 euros d'indus ont par ailleurs été soldés administrativement, consécutivement à des remises de dettes, des admissions en non-valeur ou encore des transferts de créances du fait de mutations d'allocataires.



<b>Recouvrement financier</b>	<b>59 436 042 €</b>
Compensations	28 028 119 €
Retenues sur prestations	24 323 259 €
Remboursements et prélèvements	7 084 664 €
<b>Recouvrement non financier</b>	<b>6 137 671 €</b>
Remises de dettes	1 395 376 €
Autres (Anv, transferts, annulations)	4 742 295 €
<b>Total recouvrement</b>	<b>65 573 713 €</b>

# LA MÉDIATION

## Interview de Stéphanie M., médiatrice et de Didier J. et Sébastien H., gestionnaires conseils allocataires au sein du pôle médiation

Depuis septembre 2020, la fonction de médiatrice est incarnée à la Caf de l'Essonne. Début 2021, un pôle médiation, rattaché à la direction adjointe, a été créé. Il regroupe deux gestionnaires conseils allocataires et la médiatrice.

Les missions de la médiatrice sont :

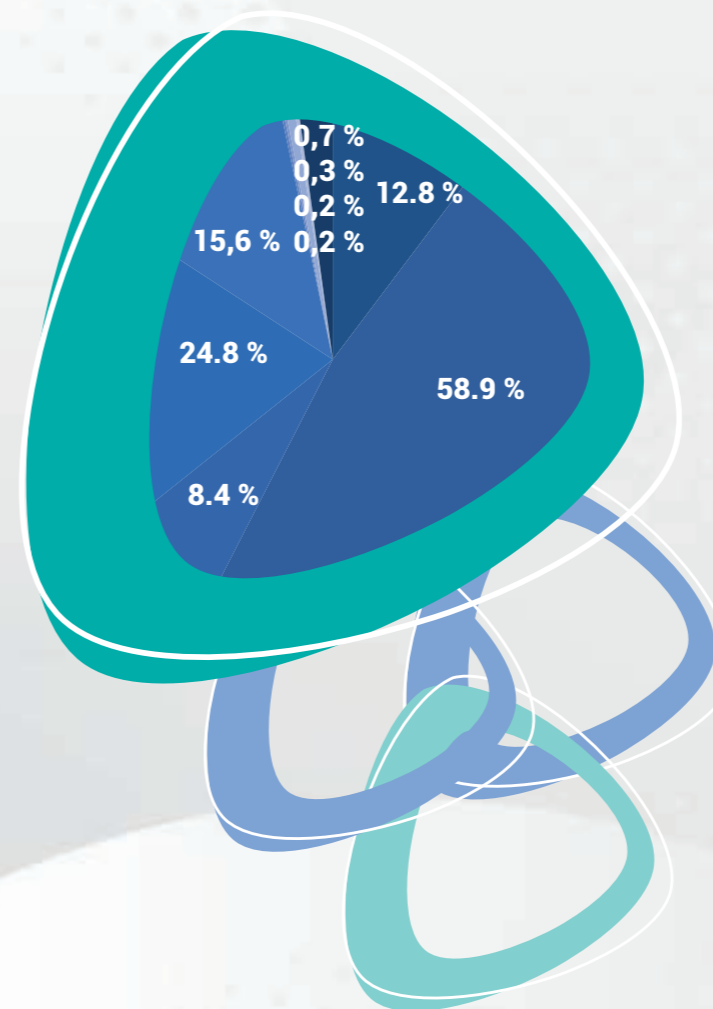
- ▷ Créer ou restaurer une relation de confiance entre l'allocataire et la Caf,
- ▷ Lever les blocages administratifs,
- ▷ Apporter et garantir une réponse individualisée et équitable en tenant compte de l'ensemble des éléments recueillis,
- ▷ S'assurer de l'accès aux prestations familiales et sociales et du paiement du juste droit,
- ▷ Améliorer la qualité de service rendu par la détection des dysfonctionnements et l'élaboration d'un rapport annuel.

La médiatrice peut être saisie par l'allocataire ou son représentant, les services internes de la Caf, la Cnaf ou une autre Caf, les partenaires (Cpam, Mdp, ...), les Élus, l'État, les médiateurs externes, le Défenseur des droits.

En 2023, le pôle médiation a traité 1 136 saisines dont 230 hors médiation c'est-à-dire qui n'ont pas fait l'objet de démarches ou de demandes préalables. Ces régularisations ont entraîné :

- ▷ 44 372 euros d'indus implantés,
- ▷ 14 364 euros d'indus annulés,
- ▷ 593 364 euros de rappels.

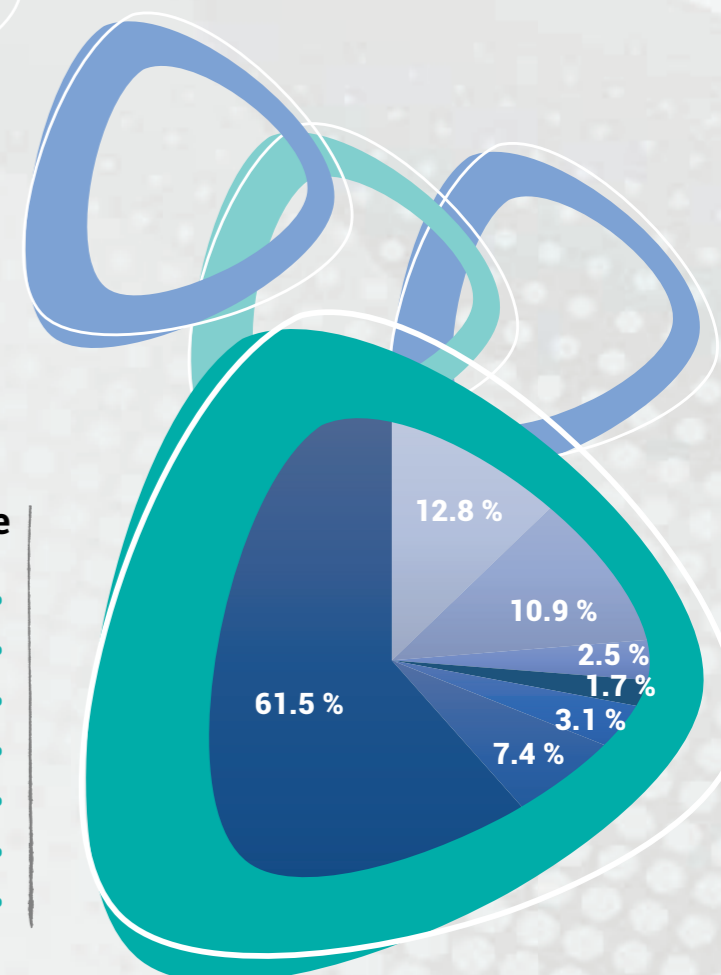
Environ 58 % des saisines émanaient de l'allocataire et 18,5 % des partenaires et majoritairement par courriel (88,4 %). Les prestations les plus concernées sont les aides au logement 41 % et les minima sociaux (le Rsa 19.8 % et l'Aah 19.8 %).



### Motifs en pourcentage

- Absence de réponse **12.8 %**
- Absence de paiement **58.9 %**
- Non prise en compte infos ou PJ fournies **8.4 %**
- Incompréhension décision Caf **24.8 %**
- Incompréhension trop perçu ou remboursement **15.6 %**
- Insatisfaction conditions accueil **0.2 %**
- Difficulté à joindre Caf au téléphone **0.2 %**
- Insatisfaction internet **0.7 %**
- Insatisfaction accueil personnel **0.3 %**
- Autre motif **2.7 %**

- ### Cause en pourcentage
- Délai de traitement **12.8 %**
  - Erreur de liquidation **10.9 %**
  - Erreur de législation **2.5 %**
  - Réponse Caf inadaptée **1.7 %**
  - Absence de réponse Caf **3.1 %**
  - Dysfonctionnement informatique **7.4 %**
  - Pas d'erreur Caf **61.5 %**



# LES CLÉS DE LA REUSSITE

---



# ATLANTIS

## UN CADRE DE TRAVAIL RÉNOVÉ FAVORISANT LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le nouveau siège de la Caf représente l'opportunité de consolider durablement la performance du service rendu à nos allocataires et partenaires, dans un cadre de travail unifié, rénové et épanouissant pour nos collaborateurs.

Depuis fin 2022, les équipes de la Caf de l'Essonne profitent de locaux rénovés pour lesquels les équipes supports de la Caf sont mobilisées afin d'en maîtriser les nouveaux modes de fonctionnement, et notamment les équipements techniques permettant d'optimiser sa performance énergétique (Gestion technique du bâtiment).

C'est à l'équipe du pôle Immobilier/Logistique que revient maintenant la charge de maintenir en l'état ces 12 000 m<sup>2</sup> de bureaux offrant une qualité de vie et un environnement de travail agréable pour l'ensemble des collaborateurs de la Caf de l'Essonne et ce, au plus grand bénéfice des allocataires essonnais.

Les équipements informatiques ont également été harmonisés afin de favoriser la mobilité au sein du bâtiment.

Les collaborateurs sont satisfaits des espaces collaboratifs et soulignent leur utilité pour le travail en commun, les briefs d'équipe et réunions de services. La configuration des locaux a également permis d'organiser sur l'année, deux assemblées générales en mode hybride. Les collaborateurs avaient le choix entre y assister dans le centre de conférence, en présentiel, ou suivre via Teams depuis une salle de réunion.

Outre les espaces dédiés au travail collaboratif, le centre de conférence permet de recevoir nos partenaires mais également de dispenser des formations à un plus grand nombre de collaborateurs en même temps.

« Les formations à la déconjugalisation de l'Aah ont été dispensées dans le centre de conférence, il s'agit d'un nouveau format qui a été apprécié par les collaborateurs. »

## SÛRETÉ

Dans le cadre de la prise en main du bâtiment, des sensibilisations sur la sécurité et la sûreté ont été dispensées à l'ensemble des collaborateurs. Des exercices ont été faits tout au long de l'année.

## INAUGURATION

Le 14 avril 2023 s'est déroulée l'inauguration du nouveau siège, Atlantis. L'occasion pour nos partenaires de visiter ce nouveau bâtiment.

Suite à la réalisation de ce projet d'ampleur, les équipes de la Caf de l'Essonne peuvent aujourd'hui partager leurs expériences. C'est dans cet objectif que des visites ont été organisées, notamment avec les services de la mairie d'Évry-Courcouronnes, de la Caf de de Seine-Maritime, de la Guyane et de la Caf de Seine-Saint-Denis.

# MARQUE EMPLOYEUR RSE/RSO

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE INTERNE

La Caf a pris le virage du numérique il y a quelques années mais celui-ci s'est intensifié avec l'avènement des outils collaboratifs.

Il s'agit des nouveaux modes de travail qui ont été généralisés en 2020. Ces outils permettent à la Caf dans un contexte généralisé de télétravail et travail hybride de maintenir son efficacité en permettant les échanges à distance, les vidéos conférences, les forums de discussions, les équipes projet virtuelles avec notamment le désormais incontournable Teams ! Les locaux sont équipés pour permettre de faire le lien entre les équipes sur place et celles à distance.

## VALORISER LES MÉTIERS ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAF

**Interview de François T., chargé de recrutement et référent handicap et Aurélie B., chargée de communication**

La Caf de l'Essonne déploie sa marque employeur au travers d'actions qui visent à attirer et fidéliser de nouveaux talents. 34 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en Cdi en 2023. Rendre visible les métiers, proposer un parcours d'intégration interactif, favoriser les passerelles dans la gestion des carrières, détecter les talents sont autant de défis à relever.

### Un jobdating dans les locaux de la Caf

« Un Job dating s'est déroulé sur le site d'Évry-Courcouronnes mercredi 4 octobre. Les appels à candidatures se sont faits sur notre page LinkedIn et nous avons reçu près de 30 personnes de tous âges et de tous horizons ; de bons profils. Les retours étaient positifs. Nous avons valorisé nos métiers qui sont peu connus : leur richesse, leur diversité... »

### La page LinkedIn

« Nous avons plus de 1 900 abonnés. C'est une page très active avec des vidéos, des offres d'emplois. Cette stratégie est efficace : nous sommes placés 8<sup>e</sup> au niveau national de toutes les Caf pour le nombre de nos abonnés et pour celui de nos posts. »

## ACCOMPAGNER LE TÉLÉTRAVAIL

Avec notre protocole d'accord relatif au travail à distance, c'est plus de 94 % des collaborateurs qui se sont inscrits dans une des modalités proposées de travail à distance.

Au-delà d'optimiser les déplacements professionnels, de faciliter la conciliation des temps entre vie personnelle et vie professionnelle, de transformer les relations au travail avec un management basé sur la confiance, le déploiement du télétravail a renforcé la performance et sécurisé la continuité d'activité, notamment dans le cadre de la crise sanitaire.

## BILAN DES ÉVÉNEMENTS

**Mai**

- Challenge mai à vélo

**Juillet**

- Collecte de vêtements pour Emmaüs
- Don d'écrans au personnel

**Octobre**

- 4 octobre**
- Premier job dating
  - Course Odyssea

**Novembre**

- 13 novembre**
- Sensibilisation au travail sur écran
- 21 novembre**
- Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées
- 30 novembre**
- Sensibilisation à l'endométriose auprès des collaborateurs

**Décembre**

- Collecte de jouets pour le Secours populaire
- **1<sup>er</sup> décembre**  
Mise en place de l'Avvc

## LES CLES DE LA RÉUSSITE

Éditorial RH

### RESSOURCES HUMAINES

Dans cet environnement changeant, la politique Rh s'est adaptée aux parcours de chaque collaborateur pour leur permettre de développer leurs compétences et contribuer à la performance de la Caf.

### METTRE LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS AU SERVICE DES FAMILLES ET DE LA RÉUSSITE DE LA CAF

Dans un environnement où les changements touchent les secteurs d'activité et tous les métiers de la branche Famille, notamment avec l'accélération de la transformation numérique et la place de l'Intelligence artificielle (Ia), développer une offre de service adaptée à chaque collaborateur en fonction de son parcours, centrée sur le conseil, l'accompagnement au changement et la performance sociale, l'inclusion et la Qvct est un défi majeur à relever pour le département des ressources humaines de la Caf de l'Essonne.

### UNE STRATÉGIE DES RESSOURCES HUMAINES TOURNÉE VERS L'EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

Le Schéma directeur des ressources humaines (Sdrh) a pour ambition d'apporter un service de qualité adapté aux besoins de chaque collaborateur tout au long de son parcours professionnel à la Caf.

Trois leviers sont favorisés à travers cette offre de services tournée vers « l'expérience collaborateur » :

- ▷ La cohésion et la fierté d'appartenance,
- ▷ Le bien-être individuel et collectif au travail,
- ▷ La responsabilisation individuelle.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE COMME LEVIER D'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS

**Interview de Sandra F., responsable du pôle gestion de l'emploi, des compétences et de la formation**

La Caf de l'Essonne développe et valorise les compétences des collaborateurs.

« Au total, 429 agents ont suivi une formation pour 28 698 heures, en 2023. Cela représente un taux d'accès à la formation de 90,13 %. »

« En 2023, deux promotions de Cqp (Certificat de qualification professionnelle) option Gestionnaires conseils allocataires ont été initiées pour 21 agents en Cdi. »

La Caf accompagne également les alternants et a accueilli 7 nouveaux contrats d'apprentissages en 2023.

Un partenariat a été noué avec le BTS Sp3s (Services et prestations des secteurs sanitaire et social). « Nous leur diffusons des offres ciblées. Il est même possible d'effectuer une première année dans un service, puis une seconde année, dans un autre ». »

## DONNÉES CHIFFRÉES

**La structure des effectifs :**

**L'effectif total au 31 décembre 2023 est de 499 salariés dont :**  
**479 sous contrat à durée indéterminée - 20 sous contrat à durée déterminée**

**La répartition du personnel par sexe :**

- Femmes : 441 - Hommes : 58
- La moyenne d'âge est de 41,72 ans en 2023
- L'index égalité Hommes-Femmes est de 97/100 en 2023

**Le travail à temps partiel**

**11 % des salariés, soit 55 agents, travaillent à temps partiel**

**91 embauches sont intervenues en 2023 :**

**34 en Cdi dont 5 par voie de mutation - 57 en Cdd**

**Le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est de 7,79 %**

## ANNEXES

### LES COMMISSIONS

#### Le bureau - 5 réunions

Élisabeth Reygades, Présidente du Conseil d'administration

Élisabeth Jolivet, 1er vice-Président du Conseil d'administration, U2p

Éric Poubanne, 2e vice-Président du Conseil d'administration et Président de la commission d'action sociale, Cfdt

Frédéric Manceau, 3e vice-Président du Conseil d'administration, Cpme

Aïsseta Cissé, personne qualifiée

Tenemba Sissoko, Udaf

#### La commission d'action sociale - 10 réunions

Éric Poubanne, Président

Frédéric Manceau, Vice-Président

Christine Authier

David Bauer

Karim Chellat

Sylvain Favry

Christophe Freychet

Élisabeth Jolivet

Danielle Girondin

Pierre-Louis Martin

Emmanuelle Perrellon

Jérôme Rittling

Tenemba Sissoko

Sabrina Triquenaux

#### La commission de pénalités - 5 réunions

Karim Chellat

Élisabeth Jolivet

Xavier Nagel

Aïsseta Cissé

#### La commission d'attribution des prestations et logement - 5 réunions

Xavier Nagel, Président

Mohamed Moufidi, Vice-Président

David Bauer

Karim Chellat

Aïsseta Cissé

Carine Dormy

Sylvain Favry

Élisabeth Jolivet

Frédéric Manceau

Jérôme Rittling

Isabelle Sauvard

Yves Soulabail

#### La commission de recours amiable - 10 réunions

Mohamed Moufidi

Sandrine Oyarzun

Sylvain Favry

David Fabre

Martine Longs-Bossé

#### La commission des marchés - 1 réunion

Gilles Arnou, Président

Olivier Rousseau, Vice-Président

Christine Authier

Sylvain Favry

Xavier Nagel

Danielle Girondin



## ○ RÉPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

### Représentations prévues par un texte législatif ou réglementaire ou conventionnelle

Instances	Titulaires	Suppléants
Comité de pilotage du plan départemental logement des personnes défavorisées (Pdaldp)	Président Caf	Président Cas
Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf)	Président Caf	Président Cas
Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph)	Élisabeth Reygades	Éric Poubanne Xavier Souchard
Commission locale d'amélioration de l'habitat (Clah)	Élisabeth Jolivet	Olivier Rousseau
Conseil d'administration et assemblée générale du groupe d'intérêt public (Gip) chargé du fonds solidarité logement (Fsl)	Président Caf Président Cas	/
Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Pierre-Louis Martin	/

### Représentations en relation avec le budget d'action sociale

Instances	Titulaires	Suppléants
Association départementale d'information sur le logement (Adil)	Président Capl	/

### Représentations en relation avec le Conseil départemental

Instances	Titulaires	Suppléants
CESEé	Jérôme Rittling	Xavier Nagel

## ○ LEXIQUE

### A

**Aah** : allocation aux adultes handicapés  
**Acm** : accueil collectif de mineurs  
**Actif** : aide et conseil technique pour les interventions financières  
**Acf** : animation collective famille  
**Adil** : agence départementale d'information sur le logement  
**Aeeh** : allocation d'éducation de l'enfant handicapé  
**Af** : allocations familiales  
**Afc** : aides financières collectives  
**Afi** : aides financières individuelles  
**Agc** : animation globale et coordination  
**Ajpp** : allocation journalière de présence parentale  
**Ale** : aide au logement étudiant  
**Alf** : allocation de logement à caractère familial  
**Als** : allocation de logement à caractère social  
**Alsh** : accueil de loisirs sans hébergement  
**Apl** : aide personnalisée au logement  
**Aripa** : agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires  
**Ars** : allocation de rentrée scolaire  
**As** : action sociale  
**Asf** : allocation de soutien familial  
**Asfr** : allocation de soutien familial recouvrable  
**Ave** : aide aux vacances enfants  
**Avf** : aide aux vacances en famille  
**Avip** : à vocation d'insertion professionnelle  
**Avs** : aide aux vacances sociales  
**Avvc** : aide aux victimes de violences conjugales

### B

**BBSi** : baromètre social institutionnel

### C

**Ca** : conseil d'administration  
**Cas** : commission d'action sociale  
**Ccapex** : commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives  
**Cdaph** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées  
**Cdc** : caisse des dépôts et consignations  
**Cej** : contrat enfance jeunesse  
**Cf** : complément familial  
**Chsct** : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
**Cidj** : centre d'information et de documentation jeunesse  
**Clas** : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité  
**Cmg** : complément de libre choix du mode de garde  
**Cnaf** : caisse nationale d'Allocations familiales  
**Codaje** : commission départementale de l'accueil des jeunes enfants  
**Codirel** : comité de direction élargi  
**Cog** : convention d'objectifs et de gestion  
**Cpam** : caisse primaire d'Assurance maladie  
**Cpog** : contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion  
**Csi** : contrôle des situations individuelles  
**Ctg** : convention territoriale global



**Ddcs** : direction départementale de la cohésion sociale

**Ddt** : direction départementale des territoires

**Dgfp** : direction générale des finances publiques

**Dis** : département ingénierie sociale

**Djepva** : direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative



**Eaje** : établissement d'accueil du jeune enfant

**Esat** : établissement et service d'aide par le travail

**Evs** : espace de vie sociale



**Fdaj** : fonds d'aide aux jeunes

**Fdcs** : fédération départementale des centres sociaux et socioculturels

**Fjt** : foyer de jeunes travailleurs

**Fnal** : fonds national d'aide au logement

**Fnpf** : fonds national des prestations familiales

**Fpt** : fonds publics et territoire

**Fsl** : fonds de solidarité pour le logement



**Ga** : gestion administrative

**Get** : groupe d'études techniques

**Gca** : gestionnaire conseils allocataires



**Laep** : lieu d'accueil enfants/parents



**Mam** : maison d'assistants maternels

**Mds** : maison départementale de solidarité

**Mpi** : majoration pour parent isolé



**Paje** : prestation d'accueil du jeune enfant

**Pdalpd** : plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

**Pdlhi** : pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

**PdN** : promeneurs du Net

**Plie** : plan local pour l'insertion et l'emploi

**Pmi** : protection maternelle infantile

**Ppa** : prime pour l'activité / prime d'activité

**Ppicc** : plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches

**Psu** : prestation de service unique



**Qpv** : quartier prioritaire politique de la ville



**Réaap** : réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

**Réaj** : réseaux acteurs jeunesse

**Rsa** : revenu de solidarité active

**Rse** : responsabilité sociale des entreprises

**Rpe** : relais petite enfance



**Senacs** : système d'échanges national des centres sociaux

**Sdaf** : schéma départemental d'accompagnement des familles

**Sdavs** : schéma directeur de l'animation de la vie sociale

**Sdrh** : schéma directeur des ressources humaines



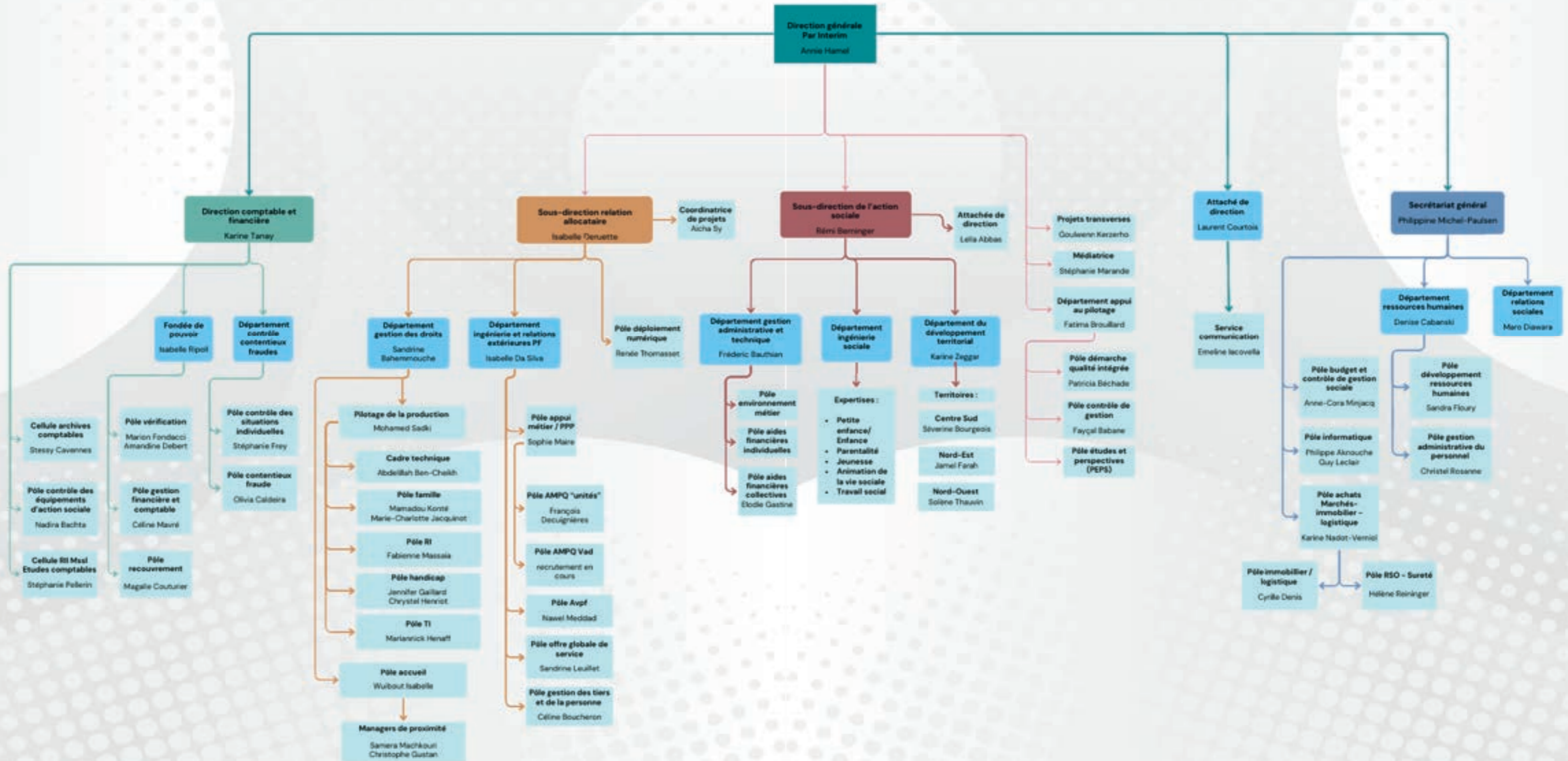
**Vacaf** : aide aux vacances

**Vadémecaf** : valorisation des métiers des Caf (parcours de formation des gestionnaires conseils allocataires)

**Vvv** : ville vie vacances

# ORGANIGRAMME

Juin 2024



A 3D animated young boy with dark hair, large expressive eyes, and a wide smile stands in a sunlit living room. He is wearing a brown and orange plaid cardigan over a striped long-sleeved shirt, blue jeans, and grey sneakers. His arms are outstretched to the sides. The room features a grey sofa with orange cushions, a wooden coffee table with a blue plate, and a striped rug. Sunlight streams in from a window, casting shadows on the floor.

**Retrouvez-nous sur nos pages  
partenaires et sur nos réseaux  
LinkedIn et Facebook**



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023